



Direction générale
des services

Saint-Pons de Thomières, le 22/05/2023

Arrêté du Président

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Haut Languedoc
7 Route d'Artenac
34220 Saint-Pons de Thomières
Téléphone. 04 67 67 39 50

Affaire suivie par Jean Luc Bugnard
Références RD 908 PR 23+325

Objet : DGA AT – restriction de circulation – RD 908 – Mons la Trivalle

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature ;

Vu la demande de l'entreprise Hypogée en date du 17/05/2023, qui va effectuer des travaux de dévégétalisation du mur de soutènement pour le compte du CD34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrête

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 908 du PR 23+100 au PR 23+500 sur la commune de Mons la Trivalle, du 30/05/2023 au 16/06/2023 de 7h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- Circulation alternée par feux tricolores

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8[°] partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise Hypogée, représentée par Monsieur Benoit Martinez- ZA Tapis vert N43 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. (Contact

astreinte 24/24, 7J/7J Benoit Martinez, 06 80 35 23 48) sous le contrôle de l'agence technique départementale Haut Languedoc.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Haut Languedoc est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur de l'agence technique
départementale Haut Languedoc

Eric Duchesne



Diffusion
Madame la Maire de Mons la Trivalle
EDSR 34,
Hérault Transports,